

MAIRIE DE PARIS

A close-up, artistic photograph of a person's face. The person has a striking green eye with a yellow and black iris. Their skin is a deep blue. A large, textured, brown and orange leaf-like shape is superimposed over the upper part of the face, partially covering the eye and forehead. The person's lips are visible at the bottom, showing a reddish-pink color.

**LA LUTTE
CONTRE LES
DISCRIMINATIONS
À PARIS**

QUE FAIT LA MAIRIE DE PARIS CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS : DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME ICI ET MAINTENANT

La lutte contre les discriminations est la forme urbaine et contemporaine de la lutte pour la défense des droits de l'Homme. C'est fort de cette conviction que Paris est une des premières villes à s'être dotée d'une délégation aux droits de l'Homme et à la lutte contre les discriminations, c'est fort de cette conviction que Bertrand Delanoë m'a confié cette mission au mois de mars 2008.

TRAVAILLER ENSEMBLE : LIBÉRER LA PAROLE DE CHACUN

«Ce qui est fait pour nous, sans nous, se fait contre nous.» disait Nelson Mandela. C'est pourquoi, nous travaillons avant tout avec celles et ceux qui sont victimes de discriminations : c'est en libérant leur parole que nous parviendrons petit à petit à créer les conditions de changement des mentalités, des représentations et des pratiques professionnelles.. Notre action, c'est à la fois de la prévention et de la réparation. Car il est absolument nécessaire de prévenir toutes les formes de discriminations dans la vie de la cité mais il faut encore pouvoir accompagner celles et ceux qui ont subi des préjudices.

MONTRER, DÉMONTRER POUR POUVOIR AGIR : MON ENGAGEMENT DEPUIS PLUS DE 18 ANS

Mon action politique au sein de la ville de Paris s'appuie sur dix-huit ans d'engagement. Lutter contre les discriminations, c'est rendre visible un apartheid insidieux qui gangrène notre société, qui détruit des énergies et des espérances.

S'ATTAQUER AUX CAUSES AUTANT QU'AUX EFFETS

Pour agir contre toutes les discriminations, il faut traiter également, pallier les inégalités, neutraliser les préjugés.

DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Faire en sorte que tous les Parisiens soient traités également, quelles que soient les particularités de chacun

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Pallier les inégalités en favorisant les chances de réussite des personnes discriminées

CHANGER LES REGARDS ET LES REPRÉSENTATIONS

Disqualifier les stéréotypes et préjugés qui sont la cause de la plupart des discriminations

QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?

À l'origine, discriminer signifie faire un choix.

Aujourd'hui, discriminer c'est plus précisément traiter une personne moins bien qu'une autre. **C'est une rupture de l'état de droit.**

LA LOI INTERDIT 19 CRITÈRES DE DISCRIMINATION

(ART.225-1 DU CODE PÉNAL)

l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les activités syndicales, identité sexuelle.

LA DISCRIMINATION PEUT ÊTRE DIRECTE OU INDIRECTE...

- **DIRECTE :** « Lors de mon entretien d'embauche, on m'a dit que 52 ans, c'était trop vieux pour le poste » ;
- **INDIRECTE :** « Je ne peux pas bénéficier d'un stage d'été dans l'entreprise X car mes parents n'y travaillent pas et les stages sont réservés aux enfants du personnel ».

... ET SE CONCRÉTISE PAR LA DIFFICULTÉ À BÉNÉFICIER DE DROITS NORMALEMENT OUVERTS À TOUS DANS :

- l'emploi ;
- le logement ;
- l'éducation ;
- le service public ;
- l'accès aux biens et services.

« Mon employeur m'a licenciée quand il a su que j'étais enceinte. »

« Les propriétaires refusent de nous louer leur appartement parce que nous sommes homosexuels. »

« Lors de mon entretien de stage, on m'a fait comprendre que ma couleur de peau posait problème. »

« J'ai été virée de mon entreprise parce que je portais le voile au bureau. »

« Mon enfant n'a pas pu être inscrit à l'école parce qu'il est en fauteuil roulant. »

COMMENT ÇA SE PASSE ?

La discrimination fait toujours référence à un ACTE.

On peut idéologiquement être raciste, homophobe ou sexiste sans commettre d'acte de discrimination.

On peut commettre un acte de discrimination sans être raciste, homophobe ou sexiste.

La discrimination est une pratique illégale.

La notion de discrimination est différente de celles d'homophobie, de racisme, de sexisme... mais toutes se nourrissent de préjugés et de stéréotypes comme :

- « Les handicapés ne peuvent pas faire de sport. »
- « Les noirs ont le sens du rythme. »
- « Les filles travaillent mieux que les garçons à l'école. »

Les préjugés et les stéréotypes peuvent être positifs ou négatifs mais ils sont toujours simplificateurs et réducteurs. Aussi peuvent-ils aboutir à des erreurs de jugement, qui peuvent elles-mêmes conduire à un « passage à l'acte » discriminatoire.

PRÉJUGERPRÉJUG
UGERPRÉJUGERPR
GERPRÉJUGERPRE



QUELQUES EXEMPLES

Les blondes
sont stupides



DONC cette femme
blonde doit être stupide



DONC je ne lui confie
pas ce poste de cadre

STÉRÉOTYPE

ERREUR DE JUGEMENT

ACTE DISCRIMINATOIRE

QUELQUES CHIFFRES

(RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA HALDE, INTÉGRÉE AUJOURD'HUI
DANS LE DÉFENSEUR DES DROITS) :

**PRÈS DE 13000 RÉCLAMATIONS
ONT ÉTÉ DÉPOSÉES EN 2010. ELLES SE
RÉPARTISSENT PRINCIPALEMENT AINSI :**

origine

27%

handicap & état de santé

19%

sexe avec l'état de grossesse

9%

âge

6%

activités syndicales

5%

Emploi

49,7%

Fonctionnement des services

11,5%

réglementation

4,2%

accès aux biens & services privés

10,6%

logement

5%

éducation

4,7%

QUE FAIRE EN CAS

QUE PRÉVOIT LA LOI ?

LA DISCRIMINATION EST UN DÉLIT PÉNAL...

**...POUR LEQUEL LA VICTIME PEUT AUSSI OBTENIR RÉPARATION AU CIVIL
SOUS FORME DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS.**

[illegible]



QUE FAIRE ?

Vous pouvez déposer plainte auprès du procureur de la République, du commissariat de police, de la gendarmerie ou du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance.

**AFIN D'ÊTRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ,
VOUS POUVEZ ÉGALEMENT :**

- saisir le Défenseur des droits (qui a notamment repris les missions de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, la HALDE) directement et gratuitement par courrier ou par internet.

www.defenseurdesdroits.fr ;

- vous rendre dans l'un des cinq points d'accès au droit (PAD) ou l'une des maisons de justice et du droit (MJD) de Paris dans lesquelles des permanences juridiques gratuites sont tenues par les délégués du Défenseur des droits.

www.paris.fr ;

- contacter les associations parisiennes engagées dans la lutte contre les discriminations qui sauront vous orienter, vous informer et vous guider.

www.paris.fr ou par téléphone au 3975.

La lutte contre les discriminations est l'affaire de tous. Que vous soyez victime ou témoin, parlez-en autour de vous et réagissez en cas d'injustice !

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



Défendre l'égalité de traitement, c'est faire en sorte que tout le monde soit traité également, **quelles que soient les particularités de chacun**.

LA MAIRIE DE PARIS A MIS EN PLACE DES ACTIONS CONCRÈTES SUR LE TERRAIN POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE.

Parmi celles-ci, des plans locaux de lutte contre les discriminations qui se déploient aujourd'hui dans cinq arrondissements parisiens (12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements).

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

C'est travailler sur le terrain, avec les mairies d'arrondissement, les entreprises, les associations et les habitants d'un quartier pour changer les pratiques professionnelles de chacun et éliminer les habitudes ou procédures discriminatoires, conscientes ou inconscientes.

CHANGERCHANGER
GERCHANGERCHAN
GERCHANGERCHAN



COMMENT FONCTIONNE UN PLAN LOCAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

La ville de Paris et la mairie d'arrondissement concernée choisissent de se concentrer sur un domaine (emploi, éducation, logement...) pour lutter contre les discriminations en fonction des besoins de l'arrondissement. Une phase d'étude permet de comprendre comment fonctionnent les discriminations dans cet arrondissement et dans ce domaine. À partir des résultats de cette analyse, on peut choisir un mode d'action efficace, et demander à une structure spécialisée (une association par exemple) de mener toutes les actions nécessaires au plus proche du terrain.

QUELLES ACTIONS ?

Pour aider les habitants d'un arrondissement à changer leurs pratiques professionnelles, on peut organiser des cycles de formation, aider les employeurs à revoir leur processus de recrutement, travailler avec les structures d'accès au droit pour permettre aux victimes d'être accompagnées et de porter plainte si elles le souhaitent. À titre d'exemple, dans le 19^e arrondissement, des collèges et des entreprises ont signé un accord fixant une procédure non discriminatoire pour l'accueil des élèves en stage obligatoire de 3^e.

QUELS RÉSULTATS ?

Grâce aux plans locaux de lutte contre les discriminations, 200 stages ont été offerts par 20 grandes entreprises à des collégiens en 3^e, des centaines d'entreprises ont été sensibilisées à la lutte contre les discriminations, les élus de cinq arrondissements de Paris ont été formés et intègrent désormais cette préoccupation à leurs actions publiques, de nombreuses associations ont reçu une formation et constituent donc de précieux interlocuteurs pour les personnes confrontées à la discrimination. Progressivement, la qualification en matière de discrimination se diffuse au sein des organismes publics et privés et à travers les arrondissements.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES



Les politiques publiques d'égalité des chances visent à pallier les inégalités en favorisant les chances de réussite des personnes discriminées.

C'est dans cette logique que la mairie de Paris a décidé de favoriser l'accès aux grandes écoles des jeunes évoluant dans les établissements scolaires des quartiers défavorisés de la ville.

SEROSEROSEROS
EROSEROSEROSER
OSEROSEROSEROS
SEROSEREROSERO
OSEROSEROSEROS
EROSEROSEROSER



SCIENCES PO, CE N'EST PAS POUR MOI ?

Une première convention d'éducation prioritaire a été signée en 2010-2011 entre Sciences Po et deux lycées parisiens (Colbert, dans le 10^e arrondissement et Bergson, dans le 19^e) et devrait progressivement s'élargir à d'autres établissements. Ces conventions permettent aux jeunes talents qui évoluent dans un milieu défavorisé d'avoir leurs chances d'entrer dans la prestigieuse école.

L'ART, CE N'EST PAS POUR MOI ?

Depuis la rentrée 2011, un programme d'égalité des chances dans l'accès aux écoles d'arts appliqués de la ville de Paris (Bouffe, Estienne et Duperré) a été ouvert à des collégiens de 4^e et de 3^e scolarisés dans des quartiers défavorisés. Ce programme a pour objectif de les encourager à se projeter dans un avenir artistique qu'ils envisagent rarement.

Des visites organisées dans les écoles d'arts appliqués partenaires, un tutorat dispensé pendant l'année de 3^e et la possibilité d'effectuer, pour les élèves les plus motivés, leur stage d'immersion en entreprise dans l'une des trois écoles, permettent aux jeunes de choisir les filières et options les plus adéquates au lycée, pour intégrer après leur bac l'une de ces écoles de renom international.

LES SCIENCES, CE N'EST PAS POUR MOI ?

Les deux écoles scientifiques de la ville de Paris, l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI ParisTech) et l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP), proposent elles aussi des programmes égalité des chances soutenus par la mairie.

La pratique des sciences dès le plus jeune âge permet de prévenir le phénomène d'autocensure en diversifiant l'image du scientifique et en permettant à chacun de se glisser « dans sa peau ». C'est pourquoi **les étudiants en physique chimie (ESPCI)** viennent présenter des expériences scientifiques dans les classes de primaire.

Les futurs ingénieurs (EIVP) interviennent quant à eux au lycée, par un tutorat destiné aux élèves de terminale en situation sociale difficile. Il s'agit par là de renforcer leur potentiel et de leur donner confiance en leurs capacités.

LE CHANGEMENT DES REGARDS ET DES REPRÉSENTATIONS



Les stéréotypes et idées préconçues, largement répandus, sont souvent source de discriminations.

Tous les jours, des injustices sont commises au nom de préjugés, c'est pourquoi la mairie de Paris a créé des espaces d'échange et de réflexion pour faire évoluer nos pratiques et nos regards sur l'autre.

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS

Pour que les plus jeunes sachent ce que sont les discriminations, la ville de Paris a mis en place une campagne de sensibilisation à destination des 13000 élèves de 3^e des collèges parisiens. Au moment où ils s'apprêtent à effectuer leur premier stage en entreprise, un atelier de deux heures mené par des associations partenaires de la Ville leur donne les outils nécessaires pour mieux identifier les discriminations dont ils peuvent être victimes ou auteurs et connaître leurs droits et devoirs.

RÉFLÉCHIR RÉFLÉCHIR
CHIR RÉFLÉCHIR
CHIR RÉFLÉCHIR



« Il est plus facile
de désagréger un atome
qu'un préjugé. »

Albert Einstein

LE COLLOQUE DÉCOLONISONS LES IMAGINAIRES

Chaque automne, la ville de Paris organise pour tous les Parisiens le colloque **Décolonisons les imaginaires** qui réunit chercheurs et personnalités autour de la même volonté de changer les représentations et de lutter contre les discriminations. Ce colloque est un véritable laboratoire d'idées destiné à nourrir en profondeur la réflexion et à guider les actions de la Ville dans sa politique de lutte contre les discriminations. Il cherche en particulier à décrypter nos mécanismes de pensée afin d'y neutraliser ce qui est hérité de l'histoire coloniale.

La première édition, en 2009, avait insisté sur les discriminations raciales et la nécessité de dépasser nos héritages. Les éditions suivantes ont porté sur des sujets de société fondamentaux comme les préjugés contenus dans le langage à l'origine de nombreuses discriminations, ou encore sur l'insuffisance de carrés musulmans dans les cimetières en France qui renvoie à la question de l'enracinement de toute une partie de la population.

ZOOM SUR L'EMPLOI : LES COMPÉTENCES D'ABORD !



La compétence devrait être la seule base de recrutement ou de promotion. Pourtant, les discriminations dans l'emploi sont très répandues.

Près de la moitié des réclamations signalées au Défenseur des droits concerne le secteur de l'emploi, il est donc impératif de lutter contre les discriminations dans ce domaine.

QUELQUES CHIFFRES

D'après les résultats de l'étude de l'institut CSA pour l'OIT et la HALDE en décembre 2010, les principaux critères de discriminations vécues et observées par les salariés du privé interrogés sont :

	EN TANT QUE VICTIME	EN TANT QUE TÉMOIN
➤ l'origine ethnique :	37%	39%
➤ l'apparence physique :	36%	30%
➤ l'âge :	26%	29%
➤ le sexe :	29%	28%
➤ la grossesse / maternité :	30%	27%

AVANCER
AVANCER
AVANCER
AVANCER



Au-delà des plans locaux contre les discriminations, de nombreuses actions ont été mises en place par la mairie de Paris pour lutter contre les discriminations à l'emploi :

DES FORUMS EMPLOI

En organisant des forums pour l'emploi, la ville de Paris aide à accéder à l'emploi ceux qui risquent d'être discriminés :

- **Paris de la diversité et du premier emploi ;**
- **Emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ;**
- **Paris de l'expérience et de l'emploi des seniors ;**
- **Paris pour l'Emploi ;**
- **Des forums pour l'emploi dans les arrondissements.**

LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ PAR LE BIAIS DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR LA VILLE DE PARIS

La ville de Paris innove en incitant les entreprises à s'interroger sur leurs pratiques en matière de discriminations par le biais des marchés publics. Un document réaffirmant les engagements de la Ville en matière de diversité et de non-discrimination est joint à certains marchés publics. Il oblige les entreprises à s'interroger sur leurs pratiques grâce à un questionnaire auquel elles doivent répondre.

LA VILLE DE PARIS, UN EMPLOYEUR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Avec près de 50 000 salariés, la ville de Paris se doit de montrer l'exemple. Pionnière dans la lutte contre les discriminations au sein même de ses services, elle s'est dotée en 2008 d'une Charte pour l'égalité dans l'emploi :

- formation de plusieurs centaines de cadres à la prévention et au traitement des discriminations ;
- modification des supports de recrutement pour garantir à tous les candidats une égalité réelle ;
- jurys représentatifs de la diversité pour les concours d'entrée ;
- formations spécifiques dans les cycles d'intégration des cadres et intermédiaires ;
- diffusion d'un guide pratique *Recruter sans discriminer*.



MAIRIE DE PARIS DPVI

DÉLÉGATION À LA POLITIQUE DE LA VILLE
ET À L'INTÉGRATION

Mission Intégration,
Lutte contre les discriminations
et droits de l'Homme

Crédits photographique:

Rafaël DEMARET - mairie de Paris

Sophie ROBICHON - mairie de Paris

Marc VERHILLE - mairie de Paris

Création / Design: urbanrhapsody :

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur